

**DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE NANTES
COMMUNE DE SAINT JEAN DE BOISEAU**

N° COM2023AR-A11

8.3.3 Autres

Arrêté portant réglementation du stationnement du 10 avril 2023 au 14 juillet 2023 sur le parking de l'avenue du XI Novembre

Le Maire de Saint Jean de Boiseau,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1, L 2212.1 et suivants et L 2213.25 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82-923 du 22 juillet 1982 ;
- VU** le Code de la route ;
- VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière Livre I « signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992 ;
- VU** la demande formulée le 13 mars 2023 par la Pharmacie de la Halle – 44640 Saint Jean de Boiseau ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement du parking en raison de l'installation d'un modulaire et d'une rampe d'accessibilité sur le parking de l'avenue du XI Novembre en face de la Pharmacie ;

ARRETE

- ARTICLE 1:** En raison de l'installation d'un modulaire et d'une rampe d'accessibilité, le stationnement sera interdite sur les 6 places situées en face de la Pharmacie de la Halle- avenue du XI Novembre du 10 avril 2023 au 14 juillet 2023.
- ARTICLE 2:** Le demandeur devra veiller à ce que l'intervention des services d'incendie, de sécurité et de secours puisse toujours être rendu possible.
- ARTICLE 3:** La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur seront mis en place par le demandeur. Des panneaux devront signaler clairement la localisation de l'intervention.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la commune et le Commandant de la brigade de Gendarmerie du Pellerin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Pellerin.
 - Monsieur le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours du Pellerin.
 - Madame la Présidente de Nantes Métropole (Pôle Sud Ouest).
 - Pharmacie de la Halle

Fait à Saint Jean de Boiseau, le 14/03/2023
Le Maire,
Pascal PRAS



Le Maire : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.